

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid oxalicum

N° d'article

06028800

Identification de substance / produit

INCI

OXALIC ACID

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

H312
H318Nocif par contact cutané.
Provoque de graves lésions des yeux.**Conseils de prudence *****P264.1
P280Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310
P330
P501.3Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Rincer la bouche.
Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient

Oxalic acid dihydrate

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur 126.07 g/mol

Composants dangereux *****Oxalic acid dihydrate**No. CAS 6153-56-6
No. EINECS 612-167-2

Numéro 01-2119534576-33

d'enregistrement

Concentration >= 55 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H312
Eye Dam. 1 H318ATE orale 375 mg/kg
cATpE dermale 1'100 mg/kg**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Ne pas inhale les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)

8

Des matières caustiques

Classe de stockage d'après TRGS 510

13

Des matières solides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au sec

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Filtre à particules P2; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

Gants de protection

latex naturel

Matériau approprié

Épaisseur du gant

>= 0.5 mm

Temps de pénétration

>= 8 h

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié

caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant

>= 0.5 mm

Temps de pénétration

>= 8 h

Matériau approprié

butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant

>= 0.5 mm

Temps de pénétration

>= 8 h

Matériau approprié

PVC

Épaisseur du gant

>= 0.5 mm

Temps de pénétration

>= 8 h

Matériau approprié

fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant

>= 0.5 mm

Temps de pénétration

>= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

poudre cristalline

Couleur

incolore

Odeur

inodore

Point de fusion

Valeur

160

°C

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

valeur pHValeur 1.3
Concentration/H₂O 12.607 g/l**Viscosité****dynamique**

Remarque Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)log Pow -1.7
température 23 °C**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relativeValeur 0.813 g/cm³
température 20 °C**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**Valeur 108 g/l
température 25 °C
Remarque miscible**Autres données**

Le produit est capable d'explosion de poussière. Produit combustible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion. Réaction exothermique avec: Bases, Réagit au contact des composés halogénés. Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ammoniac. lessives fortes. Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Chaleur. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

Des agents d'oxydation forts, Bases, Incompatible avec les chlorures et anhydrides d'acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	375	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces	rat	
DL50	375	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	1'100	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces	lapin	
évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 404	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces	lapin	
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves	
méthode	OCDE 405	

Sensibilisation (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Voie d'exposition	dermale	
évaluation	non sensibilisant	
méthode	OECD 429	

Mutagénicité (Composants)

Oxalic acid dihydrate

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.	
méthode	OECD 471	

Cancérogénicité

Remarque	négatif
----------	---------

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	160		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Oxalic acid dihydrate**

Espèces	Daphnia		
CE50	136.9		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Oxalic acid dihydrate**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 0	1550		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Oxalic acid dihydrate**

évaluation	Degrable
------------	----------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-1.7		
température	23	°C	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 4 / CH

Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 19.06.24

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

- | | |
|------|--------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

- | | |
|--------------|---------------------------------------|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.